



Département de la Haute-Vienne

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 4 AOUT 2026

Sécheresse : une aide d'urgence pour les jeunes agriculteurs et les exploitations en situation de grande précarité

La Haute-Vienne subit actuellement une situation de crise. En effet, le déficit de pluie et la succession de trois épisodes caniculaires ont de lourdes conséquences : le niveau exceptionnellement bas des cours d'eau et la pénurie de foin s'annonce durable, les éleveurs mobilisant déjà des stocks prévus pour l'hiver.

L'indice d'humidité des sols étant en déficit de 90%, les pâtures sont inutilisables et les productions végétales en très forte baisse voire inexistantes (légumes, fruits, céréales...).

Outre le risque incendie quasi permanent, l'épisode météorologique qui a balayé une partie du nord du département le 16 juillet dernier a également entraîné des dégâts considérables sur la production maraîchère, les clôtures, les serres, les bâtiments agricoles.

Une enveloppe de 100 000 € débloquée par le Département de la Haute-Vienne

C'est pour contribuer à répondre à ces crises multiples qui ont fragilisé de nombreuses exploitations que les élus départementaux ont voté, ce matin en commission permanente, une aide exceptionnelle « urgence sécheresse » à destination des jeunes agriculteurs et des exploitations en situation de grande précarité. Une enveloppe de 100 000 € est réservée à cette action.

Au titre de sa politique agricole, le Département intervient en complément de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation.

Collectivité de la solidarité humaine, Le Département de la Haute-Vienne agit ainsi en lien avec ses compétences. Au regard des défis du renouvellement générationnel et de l'accompagnement des situations de fragilité, le Département accompagne déjà les nouveaux installés haut-viennois via une prime départementale à l'installation et soutient les agriculteurs en situation de difficultés économiques et sociales via le dispositif « Agridiff ».

Un partenariat avec les Jeunes Agriculteurs 87 et l'association Solidarité paysans Limousin

Le Département va travailler avec les Jeunes Agriculteurs (JA) 87 et l'association Solidarité paysans Limousin pour identifier les exploitations ayant un besoin de soutien financier. Au regard de leur connaissance du tissu agricole, ces structures sont chargées d'accompagner les demandes d'aide formulées par les jeunes agriculteurs (entre 18 et 40 ans révolus) pour les JA 87 d'une part, et par les exploitants en situation de difficultés économiques et sociales pour Solidarité paysans Limousin d'autre part.

D'un montant maximal de 400€ par exploitation, cette aide sera attribuée sur présentation d'un dossier simplifié et de factures justificatives attestant notamment, au regard de la perte de récolte, du besoin d'achat de fourrage, paille, céréales, compléments, semences fourragères, plants, semis...

L'objectif de la collectivité est ainsi de soutenir les exploitations les plus fragiles du fait du lancement de leur activité et/ou de leur fragilité économique et sociale.

Numéro unique de contact : 05 44 00 15 79



Contact presse :

Mégane Lépine

Service communication

05 44 00 12 41 - megane.lepine@haute-vienne.fr